



**ECONOMIE** mercredi 30 octobre 2013

# Victoire d'étape pour des employés de banque devant la justice à Genève

► Denis Masméjan

> **Différend fiscal La justice ordonne la remise de copies des documents envoyés à Washington**

> **Jusqu'ici, les banques avaient toujours refusé**

Le Tribunal de première instance de Genève a contraint HSBC et Credit Suisse à remettre à trois de leurs ex-employés des copies des documents déjà transmis au Département américain de la justice (DoJ). Ces informations, contenant de nombreuses données personnelles, avaient été livrées par les deux banques dans le cadre des négociations entamées avec les autorités américaines par la dizaine d'établissements suisses soupçonnés par Washington d'avoir aidé leurs clients à tromper le fisc.

Jusqu'ici, les banques n'avaient autorisé la consultation par les personnes directement concernées des documents remis aux autorités américaines qu'à leur siège, sans possibilité d'en effectuer quelque copie que ce soit. Cette pratique était conforme aux recommandations du préposé fédéral à la protection des données, mais le tribunal, dans un jugement reçu lundi par les parties, a estimé ne pas être lié par celles-ci et a ordonné aux deux banques la remise de copies matérielles, sur papier ou sur un support électronique, des données litigieuses. La justice zurichoise a rendu le 14 octobre un jugement dans le même sens concernant Credit Suisse.

«C'est une nouvelle victoire d'étape, mais assez importante», réagit Douglas Hornung, l'avocat des trois collaborateurs genevois. Les décisions rendues posent en effet «le principe que les employés ou ex-employés ont bien droit à recevoir une copie des données les concernant, telles qu'envoyées aux Etats-Unis». La remise d'une copie de ces documents apparaît nécessaire, selon le jugement, pour que le collaborateur concerné «puisse évaluer en toute connaissance de cause, avec son conseil, les chances de succès d'une action» en justice.

Les jugements ordonnant la remise de copies des documents qui ont été livrés aux autorités américaines et qui identifient la personne intéressée par son nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, fonction ou description de l'activité. Seule réserve apportée par le jugement: les banques ont le droit de caviarder l'identité de tiers, en particulier des clients, apparaissant dans ces données.

Les banques se refusaient jusqu'ici à remettre des copies de ces documents pour des raisons tenant à la protection du secret bancaire et de la confidentialité de leurs activités. Elles invoquaient en particulier le risque de perdre la maîtrise de ces informations si celles-ci étaient remises en copie à l'extérieur.

Le secret bancaire, répond en substance le tribunal, n'est pas menacé puisque le nom des clients peut être caviardé. Il est vrai que cette opération occasionnera «un travail important». Pour le reste, les employés continuent à être tenus par leur devoir de confidentialité à l'égard de leur ex-employeur, rappelle le jugement, tout en observant que les banques ont elles-mêmes déjà remis des données personnelles aux autorités américaines «sans qu'aucun engagement de confidentialité n'ait été obtenu de ces dernières et alors que celles-ci ne disposent pas d'une législation assurant un niveau de protection adéquat des données personnelles».

Me Hornung a déjà obtenu le blocage à titre provisoire de toute transmission aux Etats-Unis des informations concernant l'un des ex-employés de Credit Suisse (LT du 25.06.2013). Dans l'ensemble cependant, seule une poignée de collaborateurs se sont opposés à ce que leurs données soient transmises aux Etats-Unis. Ce n'est qu'au printemps 2012, sous la pression du DoJ, que les établissements helvétiques, avec l'accord très controversé du Conseil fédéral, se sont résolus à accepter de livrer les noms de leurs employés.

En juin dernier, les Chambres ont refusé d'entériner une base légale autorisant une large coopération des banques avec Washington, mais ont chargé le gouvernement de tout mettre en œuvre pour régler le différend fiscal avec les Etats-Unis. Les banques étudient actuellement leur participation aux programmes de régularisation offerts unilatéralement par le DoJ.